

DEC163044DR07

Décision portant cessation de fonctions de Monsieur Patrice SAINT-MARTIN, assistant de prévention (AP) au sein de l'unité UMR5280 intitulée "Institut des Sciences Analytiques".

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPF1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC142044DR07 du 02/11/2014 portant nomination de Monsieur Patrice SAINT-MARTIN aux fonctions d'Assistant de Prévention,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'Assistant de Prévention (AP) exercées par Monsieur Patrice SAINT-MARTIN, dans l'unité du CNRS n°5280, à compter du 04/07/2016.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à VILLEURBANNE, le 19/01/2016

Le directeur de l'unité

Visa du délégué régional du CNRS
d'établissement partenaire

Visa du chef



Délégation
Rhône Auvergne

www.dr7.cnrs.fr

2 avenue Albert Einstein
BP 61335
69609 Villeurbanne cedex
T. 04 72 44 56 00
F. 04 78 89 47 69

|
Dépasser les frontières
Advancing the frontiers